

CRISE DU CORONAVIRUS

RETOUR POSSIBLE EN PRÉSENTIEL ET REPRISE TERRAIN

Avec l'annonce du gouvernement sur un probable déconfinement à partir du 15 décembre, les élus du Comité Technique de Réseau du 1er décembre 2020 ont discuté des modalités de reprise du travail en présentiel pour les agents et du retour sur le terrain pour les enquêteurs de l'Insee.

Les agents qui le souhaitent pourront revenir sur site dès le 15 décembre. Pour les enquêteurs, la Direction souhaiterait la généralisation du repérage à tous les enquêteurs à compter du 15 décembre, la reprise de la collecte prix le 4 janvier et des enquêtes ménages le 20 janvier.

La CFDT demande que ce retour sur le terrain se fasse sur la base du volontariat. Les discussions continuent donc et le calendrier du retour terrain reste à préciser.

Le gouvernement a annoncé que les restrictions de déplacements seront levées dès le 15 décembre si les conditions sanitaires sont favorables. Ainsi, la question de l'organisation de la reprise progressive des activités sur site et sur le terrain se pose à nouveau.

AGENTS

Retour des agents qui le souhaitent en présentiel dès le 15 décembre

La possibilité de télétravail sur 5 jours par semaine est maintenue et reste à privilégier. Cependant, face aux nombreuses demandes de retours d'agents, la Direction accepte que les agents qui le souhaitent puissent revenir sur site dès le 15 décembre.

La CFDT est satisfaite de cette décision puisqu'elle a maintes fois rappelé la demande des agents à pouvoir revenir sur site quelques jours par semaine, y compris pour ceux dont les activités sont télétravaillables.

Aucune limitation supplémentaire n'est prévue à ce jour que ce soit au niveau individuel (pas de nombre minimum ou maximum de jours de travail en présentiel) ou au niveau de chaque établissement (ni seuil, ni plafond, ni limite sur le nombre d'agents par bureau). Cependant, si le nombre d'agents présents sur site simultanément se révélait trop important, des consignes supplémentaires pourraient être établies.

Le retour en présentiel devra se faire dans le strict respect des gestes barrières (port du masque, fréquent lavage des mains, distanciation physique, aération régulière des bureaux).

Le pointage sera à nouveau obligatoire dès le 15 décembre.



Retrouvez les réponses à vos questions les plus fréquentes dans notre FAQ

www.cfdt.fr/covid19-faq

Face à la crise Covid-19, on vous répond covid-19@cfdt.fr

Pas de visibilité sur les prochaines étapes du retour en présentiel

Si le retour en présentiel débutera dès le 15 décembre sur la base du volontariat, aucune information n'a été donnée à ce jour sur les prochaines étapes du retour en présentiel. La situation sera réévaluée en fonction des nouvelles annonces gouvernementales sur la situation sanitaire.

Maintien des recommandations pour les agents vulnérables

Pour les agents vulnérables, la situation reste inchangée : ils doivent rester en télétravail à 100 % ou être placés en ASA lorsque leurs missions ne sont pas télétravaillables.

La CFDT demande à la Direction d'anticiper le retour des agents vulnérables, lorsque que le travail en présentiel pourra reprendre sans risque. **Certains agents n'étant pas revenus sur site depuis mars, il semble essentiel à la CFDT qu'ils puissent bénéficier d'un accompagnement et de commencer à le prévoir dès maintenant.**

Toujours des agents en attente de matériel informatique

La CFDT rappelle qu'il y a toujours des agents en attente de matériel informatique (casques en rupture de stock, commandes qui n'arriveront qu'en janvier), voire un manque d'agents dans les quelques GIIIR locales.

D'après le baromètre confinement réalisé par la Direction, lors de la première semaine d'enquête, ce sont **22% des agents en DR et 25% des agents de la DG qui estiment ne pas être bien équipés.**

ENQUÊTEURS



Retour sur le terrain

Avec la possibilité de se déplacer librement dès le 15 décembre, la Direction souhaite la reprise de toutes les activités terrain : reprise du repérage pour tous les enquêteurs dès le 15 décembre, de la collecte prix à partir du 4 janvier et les enquêtes ménages à partir du 20 janvier (sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire).

La CFDT demande que ce retour sur le terrain se fasse sur la base du volontariat dans un premier temps. Bien que de nombreux enquêteurs soient favorables à ce retour sur le terrain, il importe de prendre en compte les craintes de ceux qui le jugent prématuré.

Pour la CFDT, la situation devra être réévaluée début janvier afin de pouvoir se prononcer sur la reprise des enquêtes ménages.

Enfin, ces étapes de reprise ne pourront se faire que si les enquêteurs continuent à recevoir régulièrement les équipements de protection individuelle.

Face aux demandes des élus du Comité Technique de Réseau, la Direction va revoir le calendrier et les modalités de reprise du terrain. Ceux-ci seront précisés dès que possible.

Ces étapes de reprise ne concernent pas les enquêteurs vulnérables, pour qui la situation reste inchangée.

POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez les [documents du groupe de travail du CTR](#) dans la partie dialogue social de l'intranet

PROCHAINES RÉUNIONS

GT-CTR du mardi 8 décembre 2020 : Rapports d'activité DSE, DESE, DMCSI, DDAR, SG, Recrutement par concours des attachés statisticiens.

GT-CTR du jeudi 10 décembre 2020 : Circulaire NCEE, Lignes directrices de gestion – Mobilités (révision), Budget 2021

GT du mardi 15 décembre 2020 : DAFPTM : Organisation des travaux (suites CD PTT), Budget 2021

VOS REPRÉSENTANTS CFDT À CE GT

Marielle Bigot,
secrétaire générale
adjointe

Chantal Cocher
Thanh NGuyen-Tu